

# AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

## RELATIF A L'AMENAGEMENT ET LA MISE EN SECURITE DE LA RUE DES ECOLES ET DU PARKING SAINT-DONAT A LANS EN VERCORS

**Du 18 février au 18 mars 2019**

à la mairie de Lans en Vercors (siège de l'enquête) où un registre sera ouvert et mis à disposition du public, aux jours et heures d'ouverture au public de la Mairie :

- les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 09h à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
- les mardis de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Une réunion publique sera organisée le mardi 5 mars à 20h30, salle Saint Donat, pour présenter le projet d'aménagement et de mise en sécurité de la rue des écoles et du parking Saint-Donat.

Cette concertation préalable, au titre de l'article L300-2 du code de l'urbanisme, est prescrite par arrêté municipal en date du 29 janvier 2019.

Durant la période de la concertation préalable, tout intéressé pourra se rendre à la Mairie de Lans en Vercors, aux jours et heures d'ouverture, pour prendre connaissance du dossier d'enquête publique et consigner ces observations et ses propositions éventuelles sur le registre. Il pourra également communiquer au Maire, qui les annexera au registre, ses observations et propositions éventuelles par correspondance, adressée au nom de Monsieur le Maire, au siège de l'enquête : Mairie de Lans en Vercors - 1, Place de la Mairie - 38250 LANS EN VERCORS.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Commune de Lans en Vercors à l'adresse internet : [www.mairie-lansenvercors.fr](http://www.mairie-lansenvercors.fr) . Le public n'aura pas le moyen de communiquer ses observations par voie électronique.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur le Maire de Lans de Vercors - Mairie de Lans en Vercors - 1, Place de la Mairie - 38250 LANS EN VERCORS.

A l'issue de la concertation préalable, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération du conseil municipal.